



ÉTÉ 2021

BRETAGNE : BELLE ÎLE-EN-MER

**Randonnée accompagnée en étoile en hôtel **
6 jours, 5 nuits, 5 jours de randonnée**

Pas de doute, **Belle-île** séduit ceux qui l'approchent !

La plus vaste des îles du Ponant vous emporte dans un tourbillon de cartes postales grandeur réelle. Tour à tour sauvage parmi les **aiguilles de Port-Coton**, puis douce le long des **plages dorées de Donnant**, l'île ne cesse de séduire.

Notre logement, au coeur de la "capitale" **Le Palais**, nous permettra d'apprécier l'ambiance si particulière des îles.

Vous apprécierez :

- Le tour de Belle-île-en-Mer,
- Un séjour en étoile dans un hébergement idéalement situé sur le port de Le Palais,
- Les paysages grandioses de la côte sauvage.

PROGRAMME

Jour 01 : Quiberon - Belle-île

Rendez-vous à la gare maritime de Port Maria à Quiberon (l'horaire de départ du bateau peut varier en fonction de la date du séjour). Traversée maritime pour Belle-île-en-mer, la "Marie Galante de la Bretagne" (45 mn env.), installation dans notre hôtel à le Palais.

Jour 02 : Locmaria - Le Palais

Depuis Locmaria, randonnée le long de la « côte en dedans » en passant par la pointe de Kerdonis puis la plage des Grands Sables qui fait face à la baie de Quiberon. Nous poursuivons vers Port Yoc'h et Bordardoué jusqu'à le Palais.

17 km.

Jour 03 : Donnant - Sauzon

Nous partons de l'anse de Donnant, spot de surf réputé et très apprécié des locaux, où viennent rouler les houles de l'Atlantique. Nous remontons ensuite sur la côte sauvage de l'île afin de nous diriger vers la mythique grotte de l'Apothicaierie. Enfin, nous remontons la Pointe des Poulains, si chère à Sarah Bernhardt.

21 km.

Jour 04 : Locmaria - Calastren

Transfert à Locmaria où se trouve la plus ancienne église de l'île, pour une randonnée sur la côte sud de l'île. Ici, les falaises surplombent l'océan de plus de 50m. Les pointes du Skeul, de Pouldon ou de St-Marc abritent de charmantes petites criques. Retour à le Palais.

18 km.

Jour 05 : Donnant - Calastren

Depuis Donnant, nous nous dirigeons vers les fameuses aiguilles de Port Coton qui se dressent face à nous. Nous continuons le long des pointes de Talut et du Grand Village avant de rejoindre la plage d'Herlin puis Calastren.

18 km.

Jour 06 : Sauzon - Le Palais

Randonnée sur la côte nord-ouest de l'île. Nous rejoignons Le Palais par Port Jean et la pointe de Taillefer. Puis, traversée vers Quiberon.

Dispersion vers 16h (l'horaire pourra varier de plus ou moins 30 mn en fonction du bateau).

13 km.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le J1, dans l'après-midi à la gare maritime de Quiberon (en fonction des horaires de bateaux).

Accès en train

Gare SNCF Auray puis correspondance en train d'Auray à Quiberon en Juillet et Août (train TER le « Tire Bouchon ») ou en car SNCF en hors saison (descendre à l'arrêt Port Maria).

Si la liaison Auray – Quiberon se fait en train, accès à la gare maritime de Port Maria depuis la gare SNCF de Quiberon :

- **À pied** (10 min) : rejoindre l'église et bifurquer à droite par la rue de Verdun (vers l'Office de Tourisme) descendant vers le front de mer. A partir de la Place Hoche, suivre à droite la Promenade de la Plage.

- **En taxi** : prévoir +/- 6€ pour la course aller simple. Contact : taxis Quiberonnais 06 07 09 01 27.

Accès en voiture

De Paris, prendre l'A6a puis l'A10 en direction de Bordeaux – Orléans, continuer ensuite sur l'A11 en direction de Chartres – Rennes, puis suivre Rennes par l'A81. Sur la rocade de Rennes suivre les directions Nantes puis Vannes d'abord par N24 puis, à partir de Ploërmel par la N166. A Vannes, direction Auray par la N165, et sortir à Auray pour rejoindre Quiberon (gare maritime).

Stationnement du véhicule durant le séjour :

Le stationnement à Quiberon est réglementé, aussi nous vous conseillons de laisser votre véhicule sur les parkings gardés.

- **Parking des îles** (pas de réservation - env. 45 € les 6 jours) : Avenue du Gal De Gaulle. Tél. 02 97 30 59 45.

Navettes gratuites jusqu'à l'embarcadère.

- **Parking de Kerné** (réservation conseillée - env. 48€ la semaine) : Route de Kerniscob. Tél. 06 86 62 69 18. Navettes gratuites jusqu'à l'embarcadère.

- **Parking Sizorn** (pas de réservation - environ 55 € les 6 jours) : 36 Rue Port Maria, tél. 02 97 50 06 71. Parking situé à 200m de la Gare Maritime de Quiberon.

- **Parking de l'Océan** (pas de réservation - entre 8 et 12 € par jour) : 7 Quai de l'Océan, Tél. 02 97 50 27 81. Parking situé à 250m de la Gare Maritime de Quiberon.

Pour de plus amples informations : Office de Tourisme de Quiberon, tél. 02 97 50 07 84 ou <http://www.quiberon.com/pratique/stationner-quiberon>

DISPERSION

Le J6, dans l'après-midi à la gare maritime de Quiberon (en fonction des horaires de bateaux).

NIVEAU

Niveau 3 sur 5.

Étapes de 12 à 19 km par jour. Quelques dénivellations pour passer des fonds de criques aux sommets des falaises.

HEBERGEMENT

Hébergement à Le Palais, dans un hôtel 2* récemment rénové et idéalement placé sur le port de Le Palais. Vous profiterez ainsi de la vue sur mer lors de votre petit-déjeuner.

Chambres de 13m2. A noter, toutes les chambres ne sont pas toutes desservies par l'ascenseur.

Pension complète avec pique-nique le midi, un dîner en crêperie et les autres soirs, dîners dans le restaurant de l'hôtel qui propose une cuisine du marché, élaborée avec des produits frais de la mer et du terroir.

GROUPE

15 personnes maximum.

ENCADREMENT

Accompagnateur de randonnée connaissant bien Belle-île-en-Mer.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vos vêtements de marche (la liste doit être adaptée en fonction de la saison)

- de bonnes chaussures de randonnée (semelles cramponnées, chaussures pas forcément montantes, mais dans lesquelles vous vous sentez bien et que vous avez déjà utilisées),
- une paire de chaussures légères pour le soir (cela pourra être une paire de chaussures de sport qui pourra remplacer celle de randonnée en cas de douleurs aux pieds),
- chaussettes de sport ou de randonnée, - pantalon de toile (séchage rapide),
- short ou jupe,
- pull ou veste polaire,
- tee-shirts ou chemises légères,
- une veste imperméable (type Goretex),
- cape de pluie ou poncho (qui protégera aussi le sac à dos)
- un chapeau et des lunettes de soleil,
- un bonnet,
- une paire de gants légers et un sur-pantalon imperméable (de l'automne au printemps),
- un maillot de bain et une petite serviette de bain,
- tenue de rechange confortable pour le soir.

Matériel divers

- paire de lunettes de soleil (toute saison),
- crème de protection solaire,
- 1 ou 2 gourdes de 1 litre,
- pour le pique-nique: couteau de poche, couverts, gobelet, boîte hermétique en plastique type Tupperware (à la place d'une assiette, très pratique notamment pour y ranger ses couverts), 1 serviette de table,
- affaires de toilette,
- petite pharmacie personnelle (désinfectant et pansements, crème protectrice pour les lèvres, bandes adhésives contre les ampoules, double peau type Compeed, vos médicaments habituels),
- papier hygiénique, mouchoirs,
- 1 paire de lunettes de vue de rechange (ou des lentilles),
- 2 ou 3 sacs plastiques pour les restes des pique-niques,
- lampe torche ou lampe frontale,

Autres équipements facultatifs : bâtons de marche (conseillé), 1 paire de jumelles, appareil photos ...

Bagages

L'ensemble de vos affaires doit être réparti dans deux sacs :

- 1 sac à dos 35/40 litres à armature souple et muni d'une ceinture ventrale, pouvant contenir les vivres de la journée, la gourde, un vêtement de pluie, l'appareil photos ...
- 1 sac de voyage souple pour les affaires de la semaine (attention, il ne doit pas dépasser 15 kg).

DATES ET PRIX

- 12/04/2021 au 17/04/2021 725 €
- 24/05/2021 au 29/05/2021 725 €
- 14/06/2021 au 19/06/2021 750 €
- 21/06/2021 au 26/06/2021 750 €
- 05/07/2021 au 10/07/2021 790 €
- 23/08/2021 au 28/08/2021 820 €
- 06/09/2021 au 11/09/2021 765 €
- 13/09/2021 au 18/09/2021 765 €
- 04/10/2021 au 09/10/2021 725 €

Options :

- 12/04/2021 au 17/04/2021 supplément chambre 1 personne 185 €
- 24/05/2021 au 29/05/2021 supplément chambre 1 personne 185 €
- 14/06/2021 au 19/06/2021 supplément chambre 1 personne 205 €
- 21/06/2021 au 26/06/2021 supplément chambre 1 personne 205 €
- 05/07/2021 au 10/07/2021 supplément chambre 1 personne 225 €
- 23/08/2021 au 28/08/2021 supplément chambre 1 personne 235 €
- 06/09/2021 au 11/09/2021 supplément chambre 1 personne 215 €
- 13/09/2021 au 18/09/2021 supplément chambre 1 personne 215 €
- 04/10/2021 au 09/10/2021 supplément chambre 1 personne 185 €

LE PRIX COMPREND

- la traversée aller-retour Quiberon - Le Palais
- pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6
- les transferts de personnes prévus au programme
- l'encadrement par un accompagnateur connaissant bien l'île

LE PRIX NE COMPREND PAS

- le trajet aller/retour de votre domicile à la gare maritime de Quiberon,
- les boissons
- les éventuelles visites
- les assurances et les frais d'inscription
- le supplément chambre individuelle

Code : PA18BIA

FAITES PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ ARCANSON !

En nous rejoignant sur les réseaux sociaux :



INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

Quand réserver ?

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Comment réserver ?

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

Par internet :

Rendez-vous sur notre site : www.arcanson.com. Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

Par courrier :

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

Confirmation de réservation :

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

ANNULATION

De notre part :

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
 - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

NB : Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

ASSURANCE ANNULATION et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2,5 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

Assurance Annulation :

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la suppression ou la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans le cas d'une cause dénommée : une franchise de 30 € / pers. est déduite par l'assureur. Pour toute autre cause justifiée une franchise de 10 % s'applique avec un minimum de 50 € / pers. et de 150 € / dossier.

Dans les cas de mutation professionnelle, de la suppression ou modification des dates de congés payés par votre employeur, de vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre départ, une franchise de 100 € / personne est applicable.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger. Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie).

Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'**Assurinco** sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« **Assistance Rapatriement** ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE
Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : contact@arcanson.com Web : www.arcanson.com

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence